



Ville de Leforest

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 7 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 7 mars à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

**Etaient présents :**

Christian MUSIAL, Maire, Sandrine CHEVALIER, Jérôme VALLIN, Martine LAURENT, Sébastien PERRIOT, Samir EL AABBAOUI, Audrey COILLOT, Adjoint(e)s au Maire, Julien TAVERNIER, Daniel GOUBEL, Marianne MAIRESSE, Alain SECONDA, Marie-Louise BOUSSEMART, Bruno ROSIER, Freddy RAWINSKI, Edith BAUWENS, Maryline PRZYBYSZEWSKI, Zora ZOUAOU, Maria PARISIS, Françoise MORELLE, David MORGANO, Marie-Christine RUELLE, Sylvain COLIN, Delphine REMILI, Elodie FLAMENT, Nicolas WOJTKOWIAK, Linda OURAGHI, Christophe HUON, Rémi MIQUET, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

**Etait excusée :**

Tiphanie USTA a donné procuration à Rémi MIQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sandrine CHEVALIER, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

**2-9 – FONDS VERT – RENOVATION DE BÂTIMENT – CREATION D'UNE CANTINE SCOLAIRE A L'ECOLE ELEMENTAIRE VOLTAIRE.**



*Toute correspondance doit être adressée à :*  
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST  
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : [mairie@villedeleforest.fr](mailto:mairie@villedeleforest.fr)  
Site internet : [www.villedeleforest.fr](http://www.villedeleforest.fr)



**CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2023**

CM/PL

## DELIBERATION 2 / 9

**OBJET : FONDS VERT – RENOVATION DE BATIMENT - CREATION D'UNE CANTINE SCOLAIRE A L'ECOLE ELEMENTAIRE VOLTAIRE**

Vu la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

Vu la circulaire du 14 décembre 2022, « Déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« fonds vert ») »,

Considérant que le « Fonds vert » est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie,

Considérant que la Transition écologique est un enjeu majeur,

Considérant la nécessité de rénover des bâtiments pour mettre en œuvre une cantine scolaire à l'école élémentaire Voltaire,

Considérant que ces travaux de rénovation sont éligibles au Fonds Vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux,

Il est exposé ce qui suit,

L'école élémentaire Voltaire compte 14 classes et environ 310 élèves.

En ce qui concerne la restauration, les élèves sont déplacés tous les midis à la salle des fêtes Gilbert Marquette, ce qui génère un flux de nombreux enfants sur la voie publique avec le risque que cela peut engendrer pour les plus petits mais également les difficultés liées aux conditions météorologiques.

Ils sont accueillis dans des conditions loin d'être optimales au sein d'une salle qui ne s'y prête pas et qui ne permet pas d'adapter la préparation des repas aux enjeux du moment. Par ailleurs, les dispositions actuelles nous obligent à limiter l'accueil des élèves créant une réelle discrimination quant à l'accès à la cantine.

Au sein de l'école se trouvent aujourd'hui deux bâtiments énergivores, qui servent de bureaux du directeur et d'une ancienne classe pupitre qui sert aujourd'hui de salle des professeurs. L'idée est de permettre l'installation de cette salle et du directeur dans un logement de fonction et de procéder à la réhabilitation des deux bâtiments énergivores en vue d'aménager au sein de l'école une cantine scolaire.

L'objectif est donc de créer une cantine en rénovant un bâtiment existant sur le site et sous utilisé aujourd'hui, pour offrir des conditions d'accueil et de qualité offrant la sécurité et la

qualité pour tous. Afin de poursuivre cet objectif, il est également souhaité d'éduquer nos enfants à une meilleure hygiène alimentaire et de limiter le gâchis alimentaire par des tables de tris et des composteurs collectifs.

Il est par ailleurs souhaité de parfaire l'inclusion, d'assurer la sécurisation alimentaire pour tous, d'améliorer les conditions d'accueil des élèves sur le temps scolaire, périscolaire et lors de la pause méridienne, d'offrir de meilleures conditions de travail aux enseignants, de limiter les consommations énergétiques du complexe scolaire.

Les travaux sont estimés à environ 420 000 €HT soit 504 000 € TTC.

Il est sollicité auprès du fonds vert une aide de 147 000 € pour la réalisation de ce projet.

La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et le Fonds de Concours fongible – Projet de Territoire Ecologique de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin ont également été sollicités dans le cadre de ce projet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande d'accompagnement au titre du Fonds Vert pour ce projet de Rénovation de bâtiment - création d'une cantine scolaire à l'école élémentaire Voltaire.

Sur proposition du Bureau Municipal du 27 février 2023

Vu l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à :

- réaliser ce projet,
- déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds vert,
- signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

---

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdit*

*Pour extrait certifié conforme à l'original*

*Publié et affiché le 8 mars 2023*

*Conformément à l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

*Le Maire,*

